

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 11/2019

1570 - COLLE ISOLANTE PX500- 6.5KG

selon 1907/2006/CE, Article 31

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

COLLE ISOLANTE PX500- 6.5KG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation:

Colle

Usages déconseillés:

Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Contient de la toluène.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions
Europalaan 73
BE-9800 Deinze
T +32 (0)9 321 99 21
F +32 (0)9 371 97 61
info.be@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H351: Susceptible de provoquer le cancer .

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:



GHS07 GHS08
Danger

Mention d'avertissement:

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Mentions de danger:

- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351: Susceptible de provoquer le cancer .
- H335: Peut irriter les voies respiratoires.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes

Conseils de prudence:

- P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
- P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P402 + P404: Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
- P501: Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Phrases supplémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers:

Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

/

3.2 Mélanges:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	CAS: 9016-87-9 Polymer	10-25	Resp. Sens. 1, H334 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	
1-Butylpyrrolidin-2-on	CAS: 3470-98-2 EINECS: 222-437-8 Reg.nr.: 01-2120062728-48	<2,5	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	
<				

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Textes des phrases R et H: voir section 16

Section 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

Premiers soins général:

Autoprotection du secouriste d'urgence.
Enlever les vêtements contaminés. Si les symptômes persistent ou en cas de doute consulter un médecin.

Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. Si la victime ne respire pas: pratiquer le bouche-à-bouche ou bouche-à-nez réanimation, aviser le médecin d'urgence immédiatement

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau
Si les troubles persistent, consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Agents d'extinction non appropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:

Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers:

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Mesures générales:

Pas nécessaire.

6.1.1. Pour les non-secouristes:

/

6.1.2. Pour les secouristes:

/

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

/

Procédés de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformé

6.4 Référence à d'autres sections:

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols..

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocké au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:


8.1 Paramètres de contrôle:

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition:

Equipement de protection individuel:	<p>Porter au cours des opérations telles que le ponçage, perçage et vu les équipements de protection de bonne qualité.</p> <p>Masque antipoussières FFP3 Filtering Facepiece Particles) (EN 149:2001)</p> <p>Gants de haute résistance mécanique (EN388 (4.1.3.1))</p> <p>Lunettes de protection hermétiques (EN166-168, 170)</p> <p>Protection de l'ouïe (EN352-2)</p> <p>Nettoyer le vêtement souillé en aspirant; ne pas souffler, ni broser.</p> <p>Conserver à part les vêtements de protection.</p> <p>Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.</p> <p>Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.</p> <p>Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.</p> <p>Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.</p> <p>Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.</p> <p>Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.</p>
Protection des mains:	<p>Gants de protection</p> <p>Gants de caoutchouc nitril(EN374, EN388:4101).</p> <p>Perméation EN374-3: 2003 (minutes)> 480 minutes</p> <p>Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.</p> <p>Pendant que l' on porte des gants de protection nous conseillons également de mettre de sous-gants en coton. Afin d' éviter une exposition potentielle au produits absorbés les sous-gants doivent être jetés après l' utilisation.</p> <p>Matériau des gants</p> <p>Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.</p> <p>Temps de pénétration du matériau des gants</p> <p>Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.</p> <p>Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Nitrile</p> <p>Pour le contact d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc nitrile</p>
Protection des yeux:	<p>Lunettes de protection hermétiques</p> <p>Lunettes de protection (EN166)</p>
Protection de la peau et du corps:	<p>Vêtements de travail protecteurs (EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2)</p>
Protection respiratoire:	<p>Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.</p> <p>La teneur en oxygène de l'air inhalé doit être suffisante c.-à-> 17%</p> <p>En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.</p> <p>Filtre A2P3(EN141)</p>
Pictogrammes:	

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune clair
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1:	/
Point de fusion:	/
Point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	330 °C
Point d'éclair:	>100 °C
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gazeux)::	/
Pression de vapeur à 20 °:	Non déterminé.
Densité à 20 °C:	1,12 g/cm ³
Densité relative:	/
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Log Pow:	/
Log Kow:	/
Viscosité Cinématique:	4.500.000 mPas
Viscosité Dynamique:	7.000 mPas
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif / toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	/
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Propriétés comburantes:	/
Limites d'explosivité:	/
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Teneur en COV:	/
Vitesse d'évaporation:	/

9.2 Autres informations:

/

Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.2 Stabilité chimique:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter:

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.5 Matières incompatibles:

Agents oxidants

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Le produit n'a pas été testé. Les états dessous ont été calculées à partir des propriétés des composants individuels.

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Oral LD50 - >10.000 mg/kg (Rat)

Referenz: National Technical Information Service. Vol. OTS0516728,

Dermique - LD50 >9.400 mg/kg (Rabbit)

Referenz: Office of Toxic Substances Report. Vol. OTS0517028

Inhalatoire - ATE mix dust/mist (calculated) 1,5 mg/l, 4h (Rat) (Expert judgement)

3470-98-2 1-Butylpyrrolidin-2-on

Oral LD50 - 2.000 mg/kg (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) 9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues OECD 405, slijmvliesirritatie - (Rabbit) Toxicological study of a comparable product
Cancérogénicité:	Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):	Carc. 2

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Toxicité aquatique:

Toxicité aquatique:

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

LC0, 96h - >1.000 mg/l (Zebraabärbling)
 EC50, 24h - >1.000 mg/l (Daphnia magna)
 EC50, 24h OECD 202 - >1.000 mg/l (Daphnia magna)
 EC50, 72h OECD201 - >1.640 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

3470-98-2 1-Butylpyrrolidin-2-on

EC50, 48h - >100 mg/l (Daphnia)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Autres indications:

Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information fournie est basée sur la connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits similaires. **Autres indications écologiques:**

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable

12.6 Autres effets néfastes:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

Code de déchet exacte avec le broyeur.

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Indications complémentaires:

Emballages non nettoyés:

Recommandation/ Evacuation conformément aux prescriptions légales

Section 14: Informations relatives au transport:

14.1 No ONU:

VN-nr (ADR):	néant
VN-nr (IATA):	néant
VN-nr (IMDG):	néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (ADR/RID):	néant
Désignation officielle de transport (IATA):	néant
Désignation officielle de transport (IMDG):	néant

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Classe (ADR/RID):	néant
Classe (IATA):	néant
Classe (IMDG):	néant
Étiquettes de danger (ADR/RID):	néant
Étiquettes de danger (IATA):	néant
Étiquettes de danger (IMDG):	néant

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID):	néant
Groupe d'emballage (IATA):	néant
Groupe d'emballage (IMDG):	néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement:	Non
Marine Polluant:	

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Non applicable.

14.6.1 Transport par voie terrestre:**14.6.2 Transport maritime:****14.6.3 Transport aérien:****14.6.4 Transport par voie fluviale:****14.6.5 Transport ferroviaire:****VN "Model Regulation":**

néant

14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable

Section 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Prescriptions nationales:

Classe Part en %

NK - 10-25

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Section 16: Autres informations:

Sources des données:

La classification est en ligne avec les listes CEE actuelles, mais est complétée par des données tirées de publications scientifiques et les données de l'entreprise

Autres informations:

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Autres informations: 15/08/2018

Numéro de version: 10